

Département
de la Moselle

COMMUNE DE PHILIPPSBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de
Sarreguemines

Séance du 13 mai 2016

Conseillers
en fonctions : **15**

Sous la présidence de M. Mathieu MULLER

Conseillers
présents : **12**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille seize, le vendredi 13 mai, à 20 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 9 mai 2016, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les adjoints : M.MONDAUD Thierry (1^{er}), M.WIMMERS Stéphane (2^{ème}), Mme RONSEAUX Martine (3^{ème}), M.GASSER Rémy (4^{ème}).

Les conseillers : M.RIEDINGER Luc, M.DAVRIL Grégory, M.RITZ Christian, M.KIPFER Tanguy, Mme GEHRES Liliane, Mme LETZELTER Gréti, Mme KLEIN Rachel.

Absents ayant donné procuration :

- M.HEURTAUX Stéphane à M.RIEDINGER Luc

Absents excusés : Mme TOUSSAINT Véronique

Absent non-excuse : M.HAEN Jean-Michel

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer valablement.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : M.WIMMERS Stéphane (2^{ème})

- Le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Point 9 TERRAIN DE FOOT : Demande de subvention au titre de l'enveloppe Parlementaire du Sénateur LEROY

- Point 10 AIRE DE JEUX : Demande de subvention au titre de l'enveloppe Parlementaire du Député LETT

- Point 12 : Tarif applicable en cas de perte de clé de la salle l'Atelier

- D'ajourner le point suivant :

- Point 5.2 : Aire de stationnement de covoiturage sur la RD1062 au centre du village

- Et de retirer le Point 5.4 : Travaux d'amélioration d'accessibilité des Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) communaux

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité par les membres présents.

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU 8 AVRIL 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 avril 2016.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

POINT 1 : DROITS DE PREEMPTIONS URBAINS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner préalables à la cession des biens suivants :

- Terrain bâti et non bâti d'une surface totale de 10 607 m², cadastré section 14, parcelles 197, 198, 199, 200, 180, 181, 182, 183, 46, 133, 134.
- Terrain bâti d'une surface totale de 6a 23 ca, cadastré section 1, parcelle 373/49
- Terrain non bâti d'une surface totale de 8691 m², cadastré 7, parcelle 11/16

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption.

POINT 2 : ETAT DES COTES IRRECOUVRABLES POUR ADMISSION EN NON VALEUR

Suite à l'avis de produits et taxes irrécouvrables adressé par Monsieur le Trésorier de Bitche, le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les produits irrécouvrables suivants :

- SEA : Fourniture en eau et abonnements pour 1088,95 €
- Camping : Droits de place pour 338,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accepter les produits irrécouvrables suivants :

Concernant le budget SEA :

- d'accepter les produits irrécouvrables à l'exception de ceux du redevable BREIT Walter pour un montant total de 217,06€.

Concernant le budget HANAU :

- d'accepter les produits irrécouvrables pour 338,80 €

POINT 3 : CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention d'occupation privative du domaine public entre la Commune de Philippsbourg et INFRACOS pour l'installation technique BOUYGUES TELECOM située à l'Eglise, route de Niederbronn, arrive bientôt à échéance.

Il propose de renouveler la convention d'occupation du domaine public dans les conditions suivantes :

- Montant de la redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses : 5180 € net.
- Indexation de la redevance : Redevance indexée de 2% chaque année.
- Durée de la convention : 10 ans, prorogée tacitement par périodes successives de 5 ans.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**:

- d'accepter les termes du renouvellement de la convention d'occupation privative du domaine public ;
- autorise le Maire à signer la convention.

POINT 4 : ACQUISITION DE TERRAIN SNCF RESEAU (SECTION 1 ; PARCELLE 429/127 ET 430/127)

Monsieur le Maire rappelle les différentes tractations réalisées par son prédécesseur :

- Lors de la séance du 16 novembre 2011, le Conseil Municipal avait chargé le Maire d'entreprendre des négociations avec Nexity afin d'obtenir des conditions d'achats plus avantageuses.
- Il avait été présenté au Conseil Municipal une nouvelle proposition financière établie sur la base de 9,20 € HT le m² (10 € auparavant), soit 110.400 € HT (120.000 € auparavant) pour le terrain convoité.
- Le projet de pose d'une clôture défensive côté voie ferrée avait été supprimé. Par contre, la réalisation de travaux sur le réseau de télécommunication estimés à 5.000 € HT ainsi que la prise en charge des frais de notaire et d'arpentage étaient maintenus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'évaluation réalisée en mai 2012 par les services fiscaux qui s'élevait à 93.000 € soit 7,75 € le m².

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite aux travaux d'assainissement, le terrain concerné par les négociations est concerné par un projet de canalisation d'eaux usées, et que Nexity demande de ce fait de préciser les intentions de la commune quant à l'acquisition de ce bien.

Lors de la séance du 27 mars 2015, le Conseil Municipal a autorisé la poursuite des négociations avec Nexity afin d'obtenir des conditions d'achats plus avantageuses.

Le Maire indique à l'assemblée la signature de l'acte de vente du foncier référencé Section 1, parcelle 431/127 au profit du SDEA en date du 17 mars 2016.

Il indique également que suite à l'arpentage, le foncier à céder à la commune, composé des parcelles référencées Section 1, parcelles 429/127 et 430/127 pour une surface totale de 10 293 m² a été estimé par France Domaines à 81 000€ HT (97 200 € TTC). En cas de réouverture du trafic ferroviaire, une clôture défensive coté voie ferrée devra être mise en place et maintenue par l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à poursuivre les négociations avec Nexity.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :
- d'autoriser le Maire à poursuivre les négociations avec Nexity.

AFFAIRES GENERALES**POINT 5 : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL - ENVELOPPE 1****POINT 5.1 : CHAUFFERIE FIOUL A CONDENSATION POUR L'ENSEMBLE ECOLE MATERNELLE ET LOGEMENTS.**

Dans une démarche d'amélioration des installations et d'économie d'énergie, la municipalité souhaite remplacer la chaufferie fioul de l'ensemble école maternelle et logements.

Monsieur le Maire soumet le plan de financement prévisionnel à l'avis du Conseil Municipal.

Financeurs	Taux	Montant HT (en €)
Etat Fonds de soutien à l'investissement local - Enveloppe 1	50%	4 115,00
Commune	50%	4 115,00
Total	100%	8 230,00

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Travaux	8 230,00	Etat – Fonds de soutien – Env.1	4 115,00
		Commune de Philippsbourg	4 115,00
TOTAL DEPENSES	8 230,00	TOTAL RECETTES	8 230,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le principe du remplacement de la chaufferie fioul du groupe scolaire et logements évalué à 8230,00 euros HT;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local enveloppe n° 1 « Accompagnement des grands projets d'investissement » dans le cadre du remplacement de la chaudière fioul, la somme de 4115,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de valider le principe du remplacement de la chaufferie fioul du groupe scolaire et logements évalué à 8230,00 euros HT;
- d'inscrire les crédits au budget ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local enveloppe n° 1 « Accompagnement des grands projets d'investissement » dans le cadre du remplacement de la chaudière fioul, la somme de 4115,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

POINT 5.2 : AIRE DE STATIONNEMENT DE COVOITURAGE SUR LA RD1062 AU CENTRE DU VILLAGE

Point ajourné.

POINT 5.3 : AMENAGEMENT DE LA VENELLE PIETONNIERE ROUTE DE NIEDERBRONN VERS RUE DU CIMETIERE

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement de la venelle piétonnière, de la route de Niederbronn vers la rue du Cimetière

Monsieur le Maire soumet le plan de financement prévisionnel à l'avis du Conseil Municipal.

Financiers	Taux	Montant HT (en €)
Etat Fonds de soutien à l'investissement local - Enveloppe 1	50%	7 830,00
Commune	50%	7 830,00
Total	100%	15 660,00

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Travaux	15 660,00	Etat - Fonds de soutien - Env.1	7 830,00
		Commune de Philippsbourg	7 830,00
TOTAL DEPENSES	15 660,00	TOTAL RECETTES	15 660,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le principe d'aménagement de la venelle piétonnière, de la route de Niederbronn vers la rue du Cimetière évalué à 15 660,00 euros HT;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local enveloppe n° 1 « Accompagnement des grands projets d'investissement » dans le cadre d'aménagement de la venelle piétonnière, de la route de Niederbronn vers la rue du Cimetière, la somme de 7 830,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, , à l'unanimité, **DECIDE** :

- de valider le principe d'aménagement de la venelle piétonnière, de la route de Niederbronn vers la rue du Cimetière évalué à 15 660,00 euros HT;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local enveloppe n° 1 « Accompagnement des grands projets d'investissement » dans le cadre d'aménagement de la venelle piétonnière, de la route de Niederbronn vers la rue du Cimetière, la somme de 7 830,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

POINT 5.4 : TRAVAUX D'AMELIORATION D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.) COMMUNAUX

Point retiré

POINT 6 : INSTALLATION ET POSE D'UN BATIMENT MODULAIRE A DESTINATION PERISCOLAIRE

POINT 6.1 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC « FOURNITURE, LIVRAISON, POSE ET INSTALLATION D'UN BATIMENT MODULAIRE A VOCATION PERISCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 1 lot unique lancée le 24 mars 2016 pour la fourniture, livraison, pose et installation d'un bâtiment modulaire à vocation périscolaire.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 avril 2016 pour l'ouverture des enveloppes a analysé l'ensemble des 3 dossiers reçus, puis a rencontré en date du 6 mai 2016 les candidats pour négociation.

Les candidats ont été sollicités pour la remise d'une nouvelle offre pour le jeudi 12 mai à 14 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mai 2016 et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 30% pour la note méthodologique, 15% pour la valeur technique, 5% pour la sécurité des personnes, 5% pour la gestion des déchets et nettoyage du chantier et 45 % pour le prix des prestations), l'entreprise DE VINCI pour son Offre de base (finition crépi) pour la somme de 135 201,00 € HT, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de valider la décision de la Commission d'Appel d'offres attribuant le lot unique à l'entreprise DE VINCI pour son Offre de base (finition crépi) pour la somme de 135 201,00 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'attribuer le lot unique de l'appel d'offres relatif à la fourniture, livraison, pose et installation d'un bâtiment modulaire conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à l'entreprise DE VINCI pour son Offre de base (finition crépi) pour la somme de 135 201,00 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

POINT 6.2 : PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE MOSELLANE A L'INVESTISSEMENT DES TERRITOIRES (AMITER), AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE DU SENATEUR GROSDIDIER AINSI QU'AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE FAMILIALES DE LA MOSELLE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 22 décembre 2014 relatif à une demande de subventions auprès de la CAF de Moselle pour un montant de 34 000,00 € H.T ainsi qu'auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2015) pour un montant de 25 000,00 €.

Il rappelle que les notifications accordées ont été de 34 000 € pour la CAF et 14 595,00 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2015).

Il propose donc de modifier le plan de financement comme suit :

Financeurs	Taux	Montant HT (en €)
Etat DETR 2016	12%	14 595,00
Caisse d'Allocations Familiales de Moselle	44%	59 488,44
Enveloppe Parlementaire Senateur GROSDIDIER	2%	2500,00
Conseil Départemental de la Moselle (AMITER)	21%	29 308,78
Commune	21%	29 308,78
Total	100%	135 201,00

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Travaux	135 201,00	Etat DETR 2015	14 595,00
		Caisse d'Allocations Familiales de Moselle	59 488,44
		Enveloppe Sénateur GROSDIDIER	2 500,00
		Conseil Départemental de la Moselle (AMITER)	29 308,78
		Commune de Philippsbourg	29 308,78
TOTAL DEPENSES	135 201,00	TOTAL RECETTES	135 201,00

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 59 488,44 euros auprès de la Caisse Familiales de la Moselle ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 2500 ,00 euros auprès du Sénateur GROSDIDIER au titre de l'enveloppe parlementaire ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 29 308,78 euros auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre de AMITER ;

POINT 7 : COMPLEXE DE SPORTS ET LOISIRS DES WEIHERMATTEN

POINT 7.1 : ACCEPTATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE MODIFIE

Le Maire rappelle à l'assemblée le contrat présenté par l'entreprise ARTFLORE PAYSAGES SARL TECHNO-FLOR en date du 1^{er} juin 2015 qui portait le taux de maîtrise d'œuvre à 2,8 %.

Il présente les modifications apportées ainsi que le nouveau contrat portant le taux de maîtrise d'œuvre à 3,8% du montant global des travaux.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer ce nouveau contrat de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre portant le taux à 3,8% avec l'entreprise ARTFLORE PAYSAGES SARL TECHNO-FLOR.

POINT 7.2 : PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE MOSELLANE A L'INVESTISSEMENT DES TERRITOIRES (AMITER)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 12 novembre 2015 et du 8 avril 2016 présentant l'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement prévisionnel relatif à la 3^{ème} tranche

comprenant un terrain de football 100/55, une aire de jeux et un aménagement paysager comprenant du mobilier urbain.

Il propose de modifier le plan de financement au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER 2015-2020).

Il présente le plan de financement modifié.

Financeurs	Taux	Montant HT (en €)
Etat DETR 2016	20%	83 019,75
Enveloppe parlementaire 2017 du Député LETT	4%	15 000,00
Conseil Départemental de la Moselle (AMITER)	38%	158 539,50
Commune	38%	158 539,50
Total	100%	415 098,74

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Travaux	396 434,24	Etat DETR 2016	83 019,75
Etude de faisabilité	3 600,00	Enveloppe parlementaire 2017 du Député LETT	15 000,00
Maitrise d'œuvre (3,8%)	15 064,50	Conseil Départemental de la Moselle (AMITER)	158 539,50
		Commune de Philippsbourg	158 539,50
TOTAL DEPENSES	415 098,74	TOTAL RECETTES	415 098,74

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 158 539,50 euros auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre de AMITER ;

POINT 8 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BITCHE

Le Maire présente à l'assemblée une convention de partenariat pour l'année 2016 entre le Camping Municipal de Hanau et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche.

Le cadre de cette convention entend allouer une participation annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche pour les missions d'accueil, d'information et de promotion.

Le montant à verser pour l'année 2016 s'élève à 132,00 €.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser le Maire à signer la convention ;
- d'autoriser le versement d'un montant de 132,00 €.

POINT 9 : TERRAIN DE FOOT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE DU SENATEUR LEROY

Le Maire présente à l'assemblée l'estimation du projet « Terrain de Foot » pour un montant total de 315 361.55 € HT.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter auprès du Sénateur LEROY une subvention de 7000,00 € HT au titre de l'enveloppe Parlementaire.

Il présente le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montant HT (en €)
Etat - DETR 2016	20%	63 072,31
Enveloppe Parlementaire Senateur LEROY	2%	7 000,00
Conseil Départemental de Moselle - AMITER	39%	122 644,62
Commune	39%	122 644,62
Total	100%	315 361,55

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Travaux	315361,55	Etat - DETR 2016	63 072,31
		Enveloppe Parlementaire Senateur LEROY	7 000,00
		Conseil Départemental de Moselle - AMITER	122 644,62
		Commune de Philippsbourg	122 644,62
TOTAL DEPENSES	315 361,55	TOTAL RECETTES	315 361,55

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Sénateur LEROY une subvention de 7000,00 € HT au titre de l'enveloppe Parlementaire.

POINT 10 : AIRE DE JEUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE LETT

Le Maire présente à l'assemblée l'estimation du projet Aire de jeux pour un montant total de 60 440,00 € HT.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter auprès du Député LETT une subvention de 15 000,00 € HT au titre de l'enveloppe Parlementaire.

Il présente le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montant HT (en €)
Etat - DETR 2016	20%	12 088,00
Enveloppe Parlementaire 2017 Député LETT	25%	15 000,00
Commune	55%	33 352,00
Total	100%	60 440,00

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Travaux	60440,00	Etat - DETR 2016	12 088,00
		Enveloppe Parlementaire 2017 Député LETT	15 000,00
		Commune de Philippsbourg	33 352,00
TOTAL DEPENSES	60 440,00	TOTAL RECETTES	60 440,00

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Député LETT une subvention de 15 000,00 € HT au titre de l'enveloppe Parlementaire.

AFFAIRES DE PERSONNEL

POINT 11 : GRATIFICATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant attribué par l'INSEE au titre du recensement 2016.

Il rappelle à l'assemblée les arrêtés 29/2015 et 65/2015 portant nomination d'un agent recenseur ainsi que d'un agent coordonnateur et la délibération du 5 novembre 2010, en son point n°4, relatif au recensement de la population.

Il propose à l'assemblée :

- d'accorder une gratification exceptionnelle d'un montant de 900 € à Madame SCHWEITZER Sandrine au titre de sa participation au bon déroulement du recensement.
- d'accorder une gratification exceptionnelle d'un montant de 450 € à Monsieur SORIA Yannick au titre de sa participation au bon déroulement du recensement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'accorder une gratification exceptionnelle d'un montant de 900 € à Madame SCHWEITZER Sandrine au titre de sa participation au bon déroulement du recensement.
- d'accorder une gratification exceptionnelle d'un montant de 450 € à Monsieur SORIA Yannick au titre de sa participation au bon déroulement du recensement.
- d'autoriser le Maire à mandater les sommes.

DIVERS

Point 12 : Tarif applicable en cas de perte de clé de la salle l'Atelier

Le Maire propose d'ajouter le tarif applicable en cas de perte de clé de la salle de l'Atelier.
Il propose au Conseil Municipal de fixer ce tarif à 200€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'ajouter le tarif applicable en cas de perte de clé de la salle de l'Atelier et de fixer ce tarif à 200€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal des délibérations du 8 avril 2016

AFFAIRES FINANCIERES

Point 1 : Droits de préemptions urbains

Point 2 : Etat des cotes irrécouvrables pour admission en non-valeur

Point 3 : Convention d'occupation privative du domaine public

Point 4 : Acquisition de terrain SNCF réseau (section 1 ; parcelle 429/127 et 430/127)

AFFAIRES GENERALES

Point 5 : Fonds de soutien à l'investissement public local enveloppe 1

Point 5.1 : Chaufferie fioul à condensation pour l'ensemble école maternelle et périscolaire

Point 5.2 : Aire de stationnement de covoiturage sur la RD1062 au centre du village (AJOURNE)

Point 5.3 : Aménagement de la venelle piétonnière Route de Niederbronn vers Rue du Cimetière

Point 5.4 : Travaux d'amélioration d'accessibilité des Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) communaux

Point 6 : Installation et pose d'un bâtiment modulaire à destination périscolaire

Point 6.1 : Attribution du marché public « fourniture, livraison, pose et installation d'un bâtiment modulaire

Point 6.2 : Plan de financement modifié : Demande de subvention au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER) et au titre de l'enveloppe parlementaire du sénateur GROSIDIER

Point 7 : Complexe de sports et loisirs des Weihermatten

Point 7.1 : Acceptation du contrat de maîtrise d'œuvre modifié

Point 7.2 : Plan de financement modifié : Demande de subvention au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER)

Point 8 : Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Bitche

Point 9 : Demande de subvention au titre de l'enveloppe Parlementaire du Sénateur LEROY

Point 10 : Demande de subvention au titre de l'enveloppe Parlementaire du Député LETT

AFFAIRES DE PERSONNEL

Point 11 : Gratification

DIVERS

Point 12 : Tarif applicable en cas de perte de clé de la salle l'Atelier

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Original signé

Mathieu MULLER

Philippsbourg, le 20 mai 2016.

Publié et/ou adressé à la Sous-Préfecture le 23 mai 2016

Exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22/07/1982